



construction logements en zone verte

Par **verso**, le **07/06/2021** à **20:28**

Bonsoir,

Le dernier PLU a classé en Zone Verte des terrains ayant fait l'objet de demandes de PC.

Des refus de PC ont été notifiés par le service de l'urbanisme à une date antérieure à ce classement. Une contestation devant le TA a donné récemment raison au pétitionnaire.

Compte tenu du classement des terrains en zone verte, est-il possible aujourd'hui de construire un immeuble ?

Par **verso**, le **31/07/2021** à **16:52**

Bonjour

Ce n'est p

Par **verso**, le **31/07/2021** à **16:57**

Bonjour,

La mairie nous dit que le PC de 2015 annulé en 2018 puis rétabli par le TA ne permet pas l'application du nouveau PLU classant le terrain en EVI (espace vert identifié).

Le nouveau PLU de 2020 est postérieur au PC de 2015 de nouveau valable depuis mai 2021...